

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

DU BUDGET 2021

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) modifie les articles L.2313-1 et L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

I – Eléments du contexte et ratios.

La Commune de Bosmie L'Aiguille compte au 1^{er} janvier 2021 2 631 habitants selon les données INSEE.

La population augmente régulièrement tous les ans.

Les ratios actuellement disponibles concernent l'exercice 2019, ils concernent la strate des communes de 2 000 à 3 499 habitants.

Indicateurs	Montant en €	Montant en € par habitant			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Produits de fonctionnement réels	2 058 664	788	867	879	898
Dont Impôts locaux	1 087 604	416	381	392	395
Fiscalité reversée par le GFP	508 999	195	108	100	119
Autres impôts et taxes - FPIC	- 28 659	-11	30	48	54
DGF et DSR	105 240	40	149	159	146
Autres dotations et participations (74 – DGF et DSR)	141 209	54	61	51	61
Produits des services et du domaine (70)	196 123	75	98	73	71
Charges de fonctionnement réelles	1 494 927	572	713	707	717
Charges de personnel nettes (-6419)	812 123	311	382	376	364
Achat et charges externes (011-63)	454 565	174	218	219	228
Charges financières	34 582	13	17	19	19
Subventions versées (657362+65737+6574)	23 536	9	34	29	38

Contingents (6553+65548+6558)	95 997	37	24	27	30
Résultat comptable	507 129	194	149	161	167
Capacité d'autofinancement brute	563 738	216	154	173	181
INVESTISSEMENT					
Remboursement de la dette	106 354	41	56	75	72
Encours de la dette au 31/12/19	1 742 423	667	615	669	703
Fonds de roulement en fin d'exercice	610 672	234	226	317	379

GFP : groupement à fiscalité propre : Communauté de communes du Val de Vienne.

DGF : dotation globale de fonctionnement

Encours de la dette : capital restant dû au 31/12/N

II- La section de fonctionnement

A) Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Voté 2020	Réalisé 2020	Voté 2021	% de variation sur le « Voté »
70	Vente de produits et services	116 000,00 €	148 343,61 €	187 550,00 €	+61,68 %
73	Impôts et taxes	1 619 200,00 €	1 626 408,22 €	1 560 195,00 €	-3,64 %
74	Dotations, subventions ...	165 800,00 €	212 151,69 €	237 550,00 €	+43,28 %
75	Autres produits et services	50 000,00 €	49 894,15 €	55 500,00 €	+ 11 %
013	Atténuation de produits	45 000,00 €	71 663,14 €	42 000,00 €	-6,67 %
76	Produits financiers	-	18,24 €	-	-
77	Produits exceptionnels	1 800,00 €	17 303,77 €	7 450,00 €	+313,89 %
042	Opérations d'ordre entre sections	363 795,00 €	397 853,39 €	10 200,00 €	-97,20 %
002	Excédent reporté	1 138 097,79 €	-	771 396,74 €	-32,22 %
TOTAL		3 499 692,79 €	2 523 636,21 €	2 871 841,74 €	-17,94 %

- Chapitre 70 :

Ce chapitre comptabilise les produits des services :

- Les concessions de cimetière, columbarium ou cavurne.

- Les redevances d'occupation du domaine public versées principalement par les concessionnaires de réseaux (ERDF, GRDF) mais également par le Crédit Agricole pour le distributeur automatique de billets.
- Les droits des services périscolaires, c'est-à-dire la facturation des repas pris au restaurant scolaire, les frais de garderie périscolaire et le transport scolaire.
- Le remboursement par la Poste des frais de fonctionnement de l'Agence Postale Communale, les régies de photocopies et de location de remorques et de vente de bois.
- Le remboursement du personnel mis à disposition de la Communauté de communes : trois agents pour le Pôle Jeunesse, un agent des services techniques pour l'assainissement collectif.
- Le remboursement des repas pris les mercredis par l'ALSH.

- Chapitre 73 :

Ce chapitre regroupe les impôts et taxes perçus par la Commune :

- Les impôts directs locaux : taxes foncières (bâti ou non bâti).
A noter qu'à partir de 2021, la Commune perçoit la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et que le taux de référence pour la TFPB cumule le taux communal et l'ancien taux départemental (17,66 % + 18,96 %), soit 36,62 %.
Pour mémoire, le produit de l'impôt est = à une base x un taux.
La Commune a des bases nettement supérieures à la moyenne des communes de même strate :

Bases nettes ménages	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Commune	Moyenne départ.	Moyenne régionale	Moyenne nat.
Taxe habitation	5 087 194	1 947	1 318	1 297	1 294
Taxe foncière sur propriétés bâties	3 370 437	1 290	999	1 043	1 157
Taxe foncière sur propriétés non bâties	21 185	8	31	34	34

Données 2019

De ce fait, le Conseil municipal contraint au maximum l'augmentation des taux.
Pour 2021, il n'y a pas d'augmentation des taux.

Taux des impôts	Taux d'imposition 2019			
	Commune	Moyenne départ.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe habitation	9,39 %	13,22 %	12,73 %	13,45 %
Taxe foncière bâti	17,66 %	17,82 %	19,19 %	17,63 %
Taxe foncière non bâti	65,54 %	67,07 %	55,93 %	49,15 %

Données 2019

Les bases ont été revalorisées par l'Etat de 0,20 %.

Taxe foncière bâtie : $3\,277\,000 \times 36,62\% (17,66\% + 18,96\%) = 1\,200\,037\text{ €}$

Taxe foncière non bâtie : $21\,300 \times 65,54\% = 13\,960,00\text{ €}$

La Commune ne pouvant être surcompensée du fait du transfert de la part départementale de TFPB, un coefficient correcteur a été mis en place par l'Etat ; pour la Commune il est de 169 889 €.

Le montant à percevoir au titre des impositions directes locales sera de :

$1\,213\,997\text{ €} + 6\,187\text{ €}$ (au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) –
 $169\,889\text{ €}$ (coefficient correcteur) = $1\,050\,295\text{ €}$

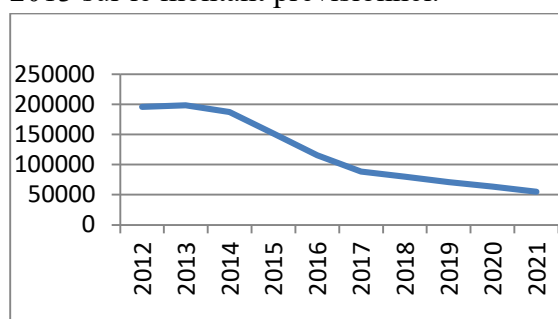
A noter qu'un montant de 95 497 € sera reversé à la Commune au titre des allocations compensatrices sur les taxes foncières (allocations précédemment perçues par le Département).

- L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du Val de Vienne.
- Les droits de place perçus auprès des camions restaurants ou magasins, et par les commerçants du marché du mercredi.

- Chapitre 74 :

Ce chapitre concerne :

- La dotation globale forfaitaire (DGF) qui a connu une diminution de 72,31 % depuis 2013 sur le montant prévisionnel.



- La dotation de solidarité rurale (34 000 €), en augmentation de 63,76 % depuis 2012.
- Le FCTVA sur les dépenses d'entretien de la voirie, des réseaux et des bâtiments publics réalisées en 2020.
- La participation de la Région pour l'accompagnant dans le bus scolaire.
- Les participations publicitaires des entreprises dans le bulletin municipal.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, extrêmement variable d'un exercice à l'autre car perçue à l'occasion de la vente de biens immobiliers (entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021).
- La dotation de compensation versée par l'Etat pour les exonérations de taxes foncières en augmentation suite au transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Le remboursement des frais pour l'organisation des élections.

- Chapitre 75 :

Ce chapitre est destiné à percevoir les loyers et fermages, et divers produits de gestion courante (participations aux frais de chauffage et locations de salles).

- Chapitre 013

Il concerne le remboursement des indemnités journalières des agents en congés maladie par l'assurance de la Commune.

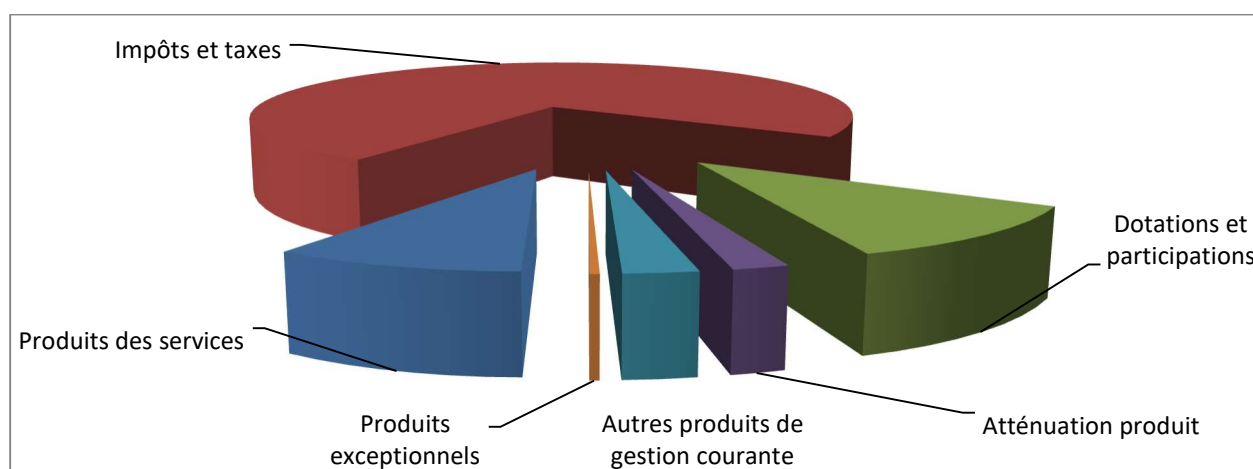
- Chapitre 76 et 77

Il s'agit de chapitres dont les montants sont très variables d'une année à l'autre, car ils regroupent les remboursements de sinistres subis par la Commune.

- Chapitre 042

Il s'agit de comptabiliser les travaux réalisés en régie par les services techniques et permettant de valoriser le patrimoine communal (écriture d'ordre dont la contrepartie est constatée en dépenses d'investissement).

Répartition des recettes



B) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Voté 2020	Réalisé 2020	Voté 2021	% de variation sur le « voté »
011	Charges à caract général	716 800,00 €	475 955,97 €	765 950,00 €	+ 6,86 %
012	Charges de perso	972 500,00 €	916 724,90 €	1 064 900,00 €	+ 9,50 %
65	Autres charges	225 700,00 €	216 473,98 €	238 700,00 €	+ 5,76 %
014	FPIC	30 000,00 €	28 197,00 €	30 000,00 €	-
66	Charges financ	36 000,00 €	35 633,64 €	33 000,00 €	-8,33 %
67	Charges except	93 000,00 €	90 418,91 €	12 100,00 €	-86,99 %
042	Opérations d'ordre	416 295,00 €	466 209,22 €	57 660,00 €	-86,15 %

	entre section				
022	Dépenses imprévues	75 000,00 €	-	70 000,00 €	-6,67 %
023	Autofinancement	934 397,79 €	-	599 531,74 €	-35,84 %
TOTAL		3 499 692,79 €	2 229 613,73 €	2 871 841,74 €	-17,94 % %

- Chapitre 011

Ce chapitre regroupe :

- Les fournitures diverses : eau, électricité, combustibles, carburants, produits d'entretien et pharmaceutiques, fournitures de petit équipement pour les services techniques (ampoules, visseries, pièces pour les véhicules), les vêtements de travail, les fournitures administratives et scolaires, les fleurs, et le produit de traçage pour les terrains de foot, les fournitures pour les travaux en régie.

Les produits alimentaires pour la confection des repas : soit 1,90 € par repas (prix de revient en 2020 : 1,87 €).

Pour mémoire, la dotation versée à l'école maternelle est de 41 € par élève et celle de l'école élémentaire est de 47,30 € par élève.

- Les services extérieurs : entretien des voiries et réseaux, entretien des bâtiments, entretien du matériel (véhicules, matériels techniques...), maintenances, assurance des bâtiments et véhicules, l'étude financière de la situation de la Commune au sein de la Communauté de communes du Val de Vienne, et les frais de formation.
- Autres services extérieurs : honoraires et frais d'actes et de contentieux, fêtes et cérémonies, publications (bulletin municipal et calendrier), frais de transport des écoles (sorties scolaires et déplacements au gymnase et à la piscine), les frais d'affranchissement et de télécommunications, les frais de nettoyage des locaux, les redevances spéciales pour la collecte des ordures ménagères, les entrées à la piscine et les frais d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Taxes foncières.

- Chapitre 012

Ce chapitre regroupe les frais inhérents à la rémunération du personnel titulaire et non titulaire ainsi que les charges afférentes.

PREVISIONS DEPENSES DE PERSONNEL BRUTES					
Total 012 en 2020	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2020	Part des dépenses de personnel au budget 2020	Total 012 en 2021	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2021	Part des dépenses de personnel au budget 2021 (hors autofinancement)
972 500,00 €	2 149 000,00 €	45,25%	1 064 900,00 €	2 214 650,00 €	48,08%
En déduisant les remboursements du CIGAC et les frais de mise à disposition					
CIGAC en 2020 + Mairie du Havre	45 000,00 €		CIGAC en 2021 + Mairie du Havre	42 000,00 €	
CCVV	5 600,00 €		CCVV	7 500,00 €	
Participation Région	3 000,00 €		Participation Région	3 000,00 €	
TOTAL	53 600,00 €		TOTAL	52 500,00 €	
PREVISIONS DEPENSES DE PERSONNEL CORRIGÉES					
Total 012 corrigé en 2020	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2020	Part des dépenses de personnel au budget 2020	Total 012 corrigé en 2021	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2021	Part des dépenses de personnel au budget 2021 (hors autofinancement)
918 900,00 €	2 149 000,00 €	42,76%	1 012 400,00 €	2 214 650,00 €	45,71%

La Commune emploie 26 agents stagiaires ou titulaires :

- 4 aux services administratifs, et un agent à 22/35^{ème} à l'Agence Postale Communale,
- 9 aux services techniques (entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux),
- 3 au restaurant scolaire,
- 9 aux écoles (1 en filière animation, 3 en filière médico-sociale, 5 en filière technique).

La Commune emploie également :

- 2 agents en CDD pour encadrer les enfants sur le temps périscolaire méridien aux écoles.
- 1 agent en CDD pour le remplacement d'un agent indisponible à l'école maternelle.
- 1 agent en CDD aux services techniques.

Tous les agents sont de catégorie C sauf le responsable des services techniques en catégorie B et la DGS en catégorie A détachée sur un emploi fonctionnel.

- Chapitre 65

Il regroupe :

- Les indemnités versées aux élus et les cotisations sociales correspondantes,
- La participation communale au service départemental d'incendie et de secours,

- Les participations au Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges pour l'enseignement de la musique, regroupant les communes de Condat sur Vienne, Isle et Bosmie L'Aiguille ; le paiement du transport scolaire au Conseil Régional.
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe CCAS,
- L'adhésion au service « énergies » du SEHV,
- Les subventions aux associations,
- Les charges de gestion courante (frais de paiement par TIPI et CESU).

- Chapitres 66 et 67

Ils comprennent :

- Les intérêts des emprunts pour un montant estimé à 33 000 € pour 5 emprunts en cours, dont un se termine le 30 avril 2021. Tous les intérêts sont à taux fixe.
- Les charges exceptionnelles : bourses aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien, la bourse pour les « projets innovants ».

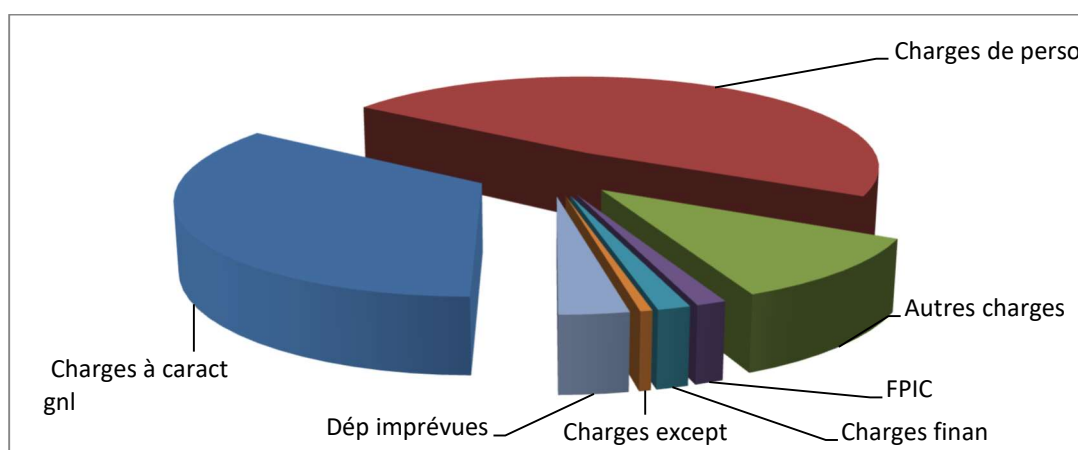
- Chapitre 68

Il s'agit des dotations aux amortissements pour un montant de 57 660 €, dont la contrepartie est constatée en recettes d'investissement.

- Chapitre 022

Une somme de 70 000 € est ouverte au titre des dépenses imprévues.

Répartition des dépenses



III- La section d'investissement

A) Les recettes d'investissement

Elles comprennent :

- Le FCTVA, reversé par l'Etat sur les bases des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice N-1,
- La taxe d'aménagement, perçue à l'occasion des dépôts de permis de construire,
- L'affectation des résultats,
- Le transfert de la section de fonctionnement,
- Les amortissements, et écritures d'ordre budgétaire,
- Les subventions concernant la rénovation de l'éclairage public, l'aménagement de l'allée des Tilleuls, l'aménagement de la rue Jean Ferrat, l'effacement des réseaux rues de Jumilhac et du Tuquet.

B) Les dépenses d'investissement

- Opération 020 – Rénovation du parc d'éclairage public
Montant de l'opération : 34 700 € d'ouvertures nouvelles + 10 400 € de RAR
 - Marché de rénovation du parc d'éclairage public,
 - Installation d'un candélabre impasse des Vignes,
 - Installation d'un éclairage festif dans le parc de la Mairie.
- Opération 021- Mairie
Montant de l'opération : 16 700 € d'ouvertures nouvelles + 5 600 € de RAR
 - Renouvellements du standard, du serveur, du copieur,
 - Acquisition d'un ordinateur portable,
 - Plateforme pour la dématérialisation des actes au contrôle de légalité,
 - Achat d'isolaires et d'urnes supplémentaires, et d'un panneau d'affichage extérieur.
- Opération 022 – Ecoles
Montant de l'opération : 31 930 € d'ouvertures nouvelles + 200 € de RAR
 - Demandes d'investissement des écoles (mobilier),
 - Achat d'un ordinateur portable pour la direction de l'école élémentaire et d'une imprimante pour le restaurant scolaire,
 - Etude paysagère de la cour de l'école élémentaire,
 - Participation à l'appel à projets pour un socle numérique à l'école élémentaire (22 ordinateurs portables, 7 tablettes, 7 visualiseurs),
 - VPI pour l'école maternelle,
 - Chaises ergonomiques ATSEM (4),
 - Matériel pour le restaurant scolaire et l'entretien des locaux,
 - Détecteur de présence dans la cour de l'école élémentaire.

- Opération 024 – Bâtiments divers
Montant de l'opération : 3 150 € d'ouvertures nouvelles
 - Mise à jour du logiciel de la bibliothèque,
 - Boite pour les retours de livres.

- Opération 025 – Voirie
Montant de l'opération : 59 400 € d'ouvertures nouvelles
 - Balayeuse,
 - Panneaux de signalisation,
 - Aménagement de l'allée des Tilleuls.

- Opération 026 – Non individualisée
Montant de l'opération : 51 900 € d'ouvertures nouvelles + 5 400 € de RAR
 - Matériel services techniques,
 - Etude de circulation sur le pont,
 - Etude d'aménagement paysager du cimetière, et plantations,
 - Achat d'une grange à Charroux et frais d'acte,
 - Frais d'actes pour diverses acquisitions.

- Opération 044 – Cabinet paramédical
Montant de l'opération : 10 000€ d'ouvertures nouvelles + 500 € de RAR

- Opération 045 – Rue Jean Ferrat
Montant de l'opération : 300 000 € d'ouvertures nouvelles + 729 500 € de RAR

- Opération 046 – Effacement des réseaux rues de Jumilhac et du Tuquet
Montant de l'opération : 58 000 € de RAR

- Opération 047 – Vestiaires du stade
Montant de l'opération : 165 111,74 € d'ouvertures nouvelles + 199 000 € de RAR

- Opération 048 – Effacement des réseaux rue de la Frugerie
Montant de l'opération : 10 000 € d'ouvertures nouvelles

- Opération 049 – Aménagement de la rue de Viblac
Montant de l'opération : 10 000 € d'ouvertures nouvelles

- Opération 050 – Aménagement terrain avenue de la Vienne
Montant de l'opération : 10 000 € d'ouvertures nouvelles

- Travaux en régie
Leur montant a été estimé à 10 000 €.

- Le remboursement du capital des emprunts
102 000 €

IV- La constatation des résultats et budget consolidé

La section de fonctionnement présente un déficit prévisionnel de 171 865 € sur l'exercice.

L'excédent antérieur reporté est de 771 396,74 €, le résultat cumulé est donc de 599 531,74 €.

Cet excédent est transféré en section d'investissement pour financer les projets.

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS FONCTIONNEMENT	2 871 841,74 €	2 100 445,00 €
	+	+
REPORT N-1 FONCTIONNEMENT (002)		771 396,74 €
	=	=
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 871 841,74 €	2 871 841,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS INVESTISSEMENT	840 411,74 €	1 501 135,27 €
	+	+
REPORT N-1 INVESTISSEMENT (001)	57 123,53 €	0,00 €
	+	+
RAR INVESTISSEMENT	1 008 600,00 €	405 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 906 135,27 €	1 906 135,27 €
TOTAL CUMULE	4 777 977,01 €	4 777 977,01 €

VI – Budget annexe : CCAS

A) Budget annexe CCAS

La seule recette de ce budget est constituée par la subvention d'équilibre issue du budget principal : 13 500 €.

Les dépenses sont liées :

- Aux colis remis aux aînés de la Commune et cérémonie correspondante,
- La participation aux frais de portage des repas,
- Les bons alimentaires accordés par l'assistante sociale,
- Les participations aux frais de séjour dans les centres de vacances agréés.